

Cimetière animalier

Columbarium de Carrières-sous-Poissy



PARC DE L'HÔTEL DE VILLE
1, Place Saint-Blaise
78955 Carrières-sous-Poissy

Infos+ : 01 39 22 36 00
mairie@carrières-sous-poissy.fr



Carrières-sous-Poissy, « Ville amie des animaux »

Par décision du Conseil municipal en date du 26 septembre 2023, la Ville de Carrières-sous-Poissy, signataire de la Charte L214 « Une ville pour les animaux », a créé un cimetière animalier (columbarium).

Il est situé au sein du Parc de l'Hôtel de Ville, à proximité de la plaque rendant hommage aux animaux morts pour la France.

Tarifs

Durée de la concession	Carriérois	Non-résidents
3 ans	150 €	300 €
6 ans	300 €	600 €
9 ans	450 €	900 €

Un système de concession de 3 à 9 ans renouvelable est proposé aux résidents et non-résidents de la commune.

Horaires

Du 1^{er} avril au 31 octobre de 7h30 à 20h
Du 1^{er} novembre au 31 mars de 8h45 à 17h30

Information

CIMETIÈRE ANIMALIER
COLUMBARIUM DE CARRIÈRES-SOUS-POISSY

Parc de l'Hôtel de Ville
1, Place Saint-Blaise
78955 Carrières-sous-Poissy

01 39 22 36 00
mairie@carrières-sous-poissy.fr